



Délibération 25\_12\_11\_CA\_078

Séance du 11 décembre 2025

**Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration**

**Projet culturel 2026-2028**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 11 décembre 2025 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le Code de l'Éducation ;

Le conseil d'administration examine le projet de développement de la culture pour les années 2026-2028.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration à l'unanimité,**

Adopte le projet culturel pour les années 2026 à 2028 selon le document annexé à la présente délibération.

**Pour : 28 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Valenciennes,

# Projet Culturel 2026-2028

## de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF)

Le Service Culturel de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) propose, conformément à la Convention Cadre nationale « Université, lieu de culture », le projet culturel structuré ci-dessous. Ce projet vise à faire de l'université un lieu de production, de création et de diffusion artistiques et culturelles reconnu, contribuant au rayonnement et à l'épanouissement de l'ensemble de la communauté.

### I. Vision, Missions et Axes Stratégiques

La politique culturelle de l'UPHF s'inscrit dans les missions légales des universités et a pour ambition de développer des actions de vie étudiante et d'accompagnement. L'université doit être reconnue comme un **haut lieu de transmission, de diffusion, de création culturelle et artistique et d'expérimentation de formes nouvelles**.

#### Axes stratégiques :

1. **Soutenir la Pratique et la Création** : Intensifier les pratiques artistiques et culturelles de l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, personnels).
2. **Dialogue Art-Science-Société** : Utiliser la culture pour accompagner la réflexion et le débat public autour des questions de société
3. **Valorisation des Savoirs** : Élaborer des projets de partage de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) pour lutter contre la désinformation scientifique et développer l'esprit critique.
4. **Ancrage Territorial** : Renforcer les échanges avec l'environnement et dynamiser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles locales.
5. **Des campus au patrimoine culturel** : Valoriser le patrimoine culturel et artistique sur les campus (œuvres étudiantes, d'artistes locaux et internationaux).

---

### II. Des instances stratégiques : Crédit des "Commissions Culture et Société" mineure et majeure

Afin d'assurer la cohérence et l'ambition de la politique culturelle, l'UPHF se dotera d'une instance consultative nommée **Commission Culture et Société**.

#### 1. Rôle, missions et déclinaison

Ces commissions élaborent des propositions concernant la politique culturelle, artistique et scientifique. Elle est consultée par les instances délibérantes de l'université sur toute question relevant de sa compétence. Le rôle du service culturel, en association étroite avec le vice-président en charge, est de concevoir et d'animer cette politique.

## 2. Composition de la « Commission Culture et Société Majeure »

Cette commission fixe les grands axes stratégiques du service culturel.

La commission sera présidée par le Président de l'Université (ou son représentant) et inclura :

- **Représentants universitaires** : Vice-Présidents (Culture, Formation, Recherche, Vie étudiante), Enseignants-Chercheurs représentant différents secteurs de formation ou de recherche.
- **Représentants des étudiants** : Étudiants désignés, y compris parmi les membres de la Commission Formation et Vie Universitaire, et des associations étudiantes.
- **Personnel de service** : Le Directeur du Service Culturel + équipe du service
- **Partenaires politiques ou de la vie sociale** : Des représentants des collectivités territoriales répartis comme suit : représentants des 4 communautés d'agglomérations (Val Métropole, CAPH, Maubeuge Val de Sambre, Caudrésis-Catésis), représentants des municipalités sur lesquelles est implantée l'UPHF (Valenciennes, Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, Wallers, Maubeuge, Cambrai ...), représentants des écoles, collèges et lycées du territoire.
- **Partenaires culturels externes** : Le/la Directeur(rice) Régional(e) des Affaires Culturelles (DRAC), des personnalités qualifiées représentant des institutions culturelles, artistiques ou d'organismes de CSTI, plus particulièrement les représentants du conservatoire, du musée et de la médiathèque de Valenciennes.

Deux réunions sont à organiser à minima par an. Ces commissions comprendront obligatoirement dans leur ordre du jour : la délibération et l'attribution du **Statut d'Etudiant Artiste (SEA)** après réception d'un dossier complet par les membres du services culturel, l'approbation des projets de service, projets tutorés dans lesquels les membres du service culturel peuvent apporter leur expertise aux membres de la communauté universitaire et les autres projets qui émanent de la Commission Culture et Société Mineure.

Ces deux réunions par an peuvent avoir lieu aux alentours de novembre et mars.

## 3. Composition de la « Commission Culture et Société Mineure »

La commission sera présidée par le Vice-Président de la Culture de l'Université et inclura :

- **Représentants des étudiants** : Vice-Président Etudiant, les membres de la Commission Formation et Vie Universitaire, et des représentants des associations étudiantes.
- **Personnel de service** : L'équipe du service culturel et tous les référents culture de l'université. Le directeur de la Direction de la Valorisation et du Patrimoine.
- **Partenaires externes** : Personnalités invitées, ponctuellement et sur invitation - En cas de gros projets dans le service. (Ex : des artistes en résidence à l'UPHF), représentants de la société civile proposés par les municipalités.

La **Commission Culture et Société Mineure** vise à faire connaitre les actions du service culturel à l'ensemble de la communauté universitaire. C'est également depuis cette instance que l'équipe du service culturel peut récupérer les idées et avis de la population qu'elle dessert.

Idéalement il faut réunir cette **Commission Culture et Société Mineure** au moins deux fois par an, une fois vers fin août et l'autre en début janvier, en cohérence avec une présentation de la programmation culturelle pour le semestre à venir.

#### 4. Les référents culture

Avec l'instauration de la **Commission Culture et Société Mineure**, l'équipe du service culturel va avoir besoin de s'appuyer sur un maillage de contacts, de ressources et de relais au sein de l'UPHF.

L'objectif, à l'image des référents DD&RS ou des référents Quamel+, serait d'avoir un (ou deux pour les grands services / composantes) agent dans chaque service avec ce rôle de référent culture. Le référent culture peut se porter volontaire pour son service ou être désigné par le responsable du service. Le référent culture aura pour principales missions :

- Partager au sein de son service les informations du Service Culturel
- Être un relais naturel du Service Culturel vers les publics, et à l'inverse, un relais vers le Service Culturel
- Être force de proposition, partager ses idées
- Faire preuve d'esprit critique lors d'actions proposées par le Service Culturel, en faire part au reste de l'équipe
- Co-construire des projets avec l'équipe du Service Culturel

Le référent culture recevra une lettre de mission détaillant son rôle et les missions qui lui incombent. Le référent culture sera appelé à siéger à au moins deux réunions par an organisées par le Service Culturel pour connaître la programmation culturelle du service pour le semestre suivant.

---

### III. Cr éation et Diffusion Artistique

#### 1. Programmation Artistique Annuelle

Le service culturel assurera une programmation riche et éclectique toute l'année, proposée aux étudiants, aux personnels, mais aussi à un large public extérieur. Cette programmation sera articulée à la formation et à la recherche.

- **Thématique annuelle centrale** : En 2026 la programmation sera centrée sur le **Japon**, utilisant l'art et la culture pour valoriser et diffuser la culture japonaise dans le cadre de l'année thématique de l'UPHF. Cette thématique a pour but de décrypter les grands débats de société et imaginer un futur désirable.
- **Diversité des formes** : Inclura le spectacle vivant (théâtre, musique, danse), les arts plastiques, le cinéma, l'architecture, la littérature, la culture scientifique, les pratiques numériques, etc.
- **Partenariats** : L'offre culturelle sera construite en collaboration avec les partenaires du territoire (institutions culturelles, festivals).

## 2. Programmation du Centre d'Art (ou Les 5 voûtes)

Le service culturel gère le Centre d'Art.

Le Centre d'Art a pour principaux objectifs :

- **Expositions** : Organisation d'expositions incluant la rencontre avec la création contemporaine, notamment par le prêt d'œuvres issues de fonds régionaux d'art contemporain.
- **Valorisation du patrimoine** : Valoriser le **patrimoine artistique et scientifique** de l'université, notamment à travers des expositions de collections universitaires.
- **Expérimentation** : Créer un lieu de **recherche interdisciplinaire, de création artistique et d'exposition**, favorisant une "fabrique alternative des savoirs".

## 3. Des Modules d'Ouverture (culturel) à destination des étudiants et les ateliers de pratique artistique pour la Communauté Universitaire

Les **ateliers de pratiques artistiques** sont encouragés comme un axe majeur de la coopération culturelle. Ils sont essentiels à l'épanouissement personnel et permettent de ne pas rompre une pratique acquise.

- **Public Ciblé** : Ces ateliers seront ouverts aux **étudiants et plus largement à l'ensemble de la communauté universitaire** (personnels et enseignants).
- **Nature des Ateliers** : Les ateliers seront encadrés par des artistes engagés dans un processus de création ou des professionnels de la culture. Ils viseront à l'acquisition de compétences transversales (*soft skills*).
- **Soutien spécifique** : Le Service Culturel soutiendra activement la création et la structuration d'ensembles amateurs pour toute la communauté, notamment :
  - Le **Big Band Universitaire** (en partenariat avec le Conservatoire de Valenciennes).
  - Le **Chœur Universitaire** (le serive est à la recherche d'un.e chef.fe de cœur)
  - La **Troupe de Théâtre Universitaire**, visant à développer une scène de théâtre composée de membres de la communauté universitaire et à terme de renforcer les liens avec les autres universités, du territoire et de la région, mais aussi de l'alliance EUNICE.
- **Valorisation** : L'université mettra à disposition des locaux de répétition et des scènes pour diffuser les productions des pratiques amateurs autonomes.

## IV. Le Statut d'Étudiant Artiste (SEA)

L'UPHF mettra en place le **Statut d'Étudiant Artiste** pour reconnaître et accompagner les étudiants qui mènent de front une pratique artistique intensive, assidue et reconnue.

(cf. Projet Statut d'Etudiant Artiste)

## V. Dialogue Science et Société et Résidence d'Artiste en Laboratoire

### 1. Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)

La diffusion de la CSTI est une mission centrale du service public de l'enseignement supérieur. Le SC élaborera des projets pour le partage de cette culture.

- **Actions de Médiation** : L'UPHF organisera des débats participatifs, des cafés des sciences, des conférences. Elle participera aux manifestations nationales comme la **Fête de la Science** et la **Nuit des Chercheurs**.
- **Lien Recherche-Société** : Les actions viseront à valoriser la recherche et à communiquer sur la "**science 'en train de se faire'**". Un effort particulier sera fait pour le patrimoine scientifique et technique universitaire (inventaire et valorisation).

### 2. Résidence d'artiste en laboratoire

La **résidence d'artistes** (création, diffusion, ou association) est la modalité privilégiée pour favoriser la rencontre entre l'université et la création artistique. Le service culturel a pour ambition de développer les résidences d'artistes à l'UPHF, et en ciblant spécifiquement les **laboratoires de recherche**.

- **Objectifs Art-Science :**
  - **Favoriser le dialogue entre art et science.**
  - Permettre aux artistes d'utiliser les laboratoires pour **innover dans des domaines de recherche** (numérique, matériaux).
  - Impliquer chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels techniques et étudiants dans le processus de création.
- **Thématisques de Résidence** : Les projets pourront explorer des croisements Arts-Sciences variés, tels que : **Art & Chimie** (travail sur la matière Verre, matériaux biosourcés), **Musique & Mathématiques**, **Arts numériques** (polarisation de la lumière), ou les **Arts visuels** autour des collections scientifiques.
- **Mise en œuvre** : Le cahier des charges et le choix de l'artiste seront définis en CCS Majeure sur proposition du service culturel et des laboratoires partenaires. Le service culturel assurera la coordination et le rayonnement des interventions de l'artiste auprès de la communauté et du public extra-universitaire. L'UPHF s'inspire des dispositifs Arts-Sciences existants comme les résidences *Airlab*.

## Conclusion

En inscrivant pleinement la culture au cœur de son projet d'établissement, l'UPHF affirme une ambition claire : être un lieu de pensée, d'expérimentation, d'expression et de diffusion, ouvert aux formes actuelles de création comme aux enjeux de société qui les traversent. Ce projet culturel, fondé sur la participation, la coopération et l'ancrage territorial, a vocation à irriguer

l'ensemble de la vie universitaire et à renforcer les interactions fécondes entre formation, recherche, création artistique et citoyenneté.

Les dispositifs créés – des commissions stratégiques au Statut d'Étudiant Artiste, en passant par la programmation thématique et les résidences – constituent autant de leviers pour soutenir durablement la place des arts et de la culture au sein de l'université. Ils permettront également de rendre visible et de valoriser les talents, les savoirs, les pratiques et les patrimoines présents sur nos campus.

Ce projet est un point de départ. Il engage l'université dans un processus vivant, évolutif et partagé. Sa réussite reposera sur l'implication des étudiants, des personnels, des artistes et des partenaires du territoire. Ensemble, nous faisons de l'UPHF non seulement un lieu de formation et de recherche, mais un acteur culturel à part entière, capable de contribuer au rayonnement régional, national et international – et d'inventer, avec audace et responsabilité, les formes culturelles de demain.